

Entretiens avec des experts gouvernementaux

position qu'exigerait la situation au cas où la Conférence diplomatique serait fixée à une date antérieure à celle prévue pour la Conférence de Stockholm (août 1948).

Entretiens des 9-12 juin avec des experts gouvernementaux, sur l'étude des Conventions protégeant les victimes de la guerre

En adressant, le 28 février 1947, à tous les Etats parties aux Conventions de Genève sa Documentation préliminaire en vue de la Conférence d'experts gouvernementaux pour l'étude des conventions humanitaires, le Comité international de la Croix-Rouge avait informé les Gouvernements des Etats non invités à la dite Conférence qu'il était prêt à s'entretenir sur les matières exposées dans cette documentation avec les représentants que ces Gouvernements jugeraient bon de déléguer à Genève à cet effet.

Quatre Etats ayant répondu favorablement à ce vœu et le représentant du Gouvernement hellénique n'ayant pu arriver à temps pour assister à la Conférence d'avril, une réunion, de caractère consultatif, put se tenir du 9 au 12 juin au siège du Comité international de la Croix-Rouge. Elle groupa les personnalités suivantes :

Pour l'Autriche : M. le ministre Bluehdorn, MM. les conseillers, baron de Schleyer, Berdach et Popper ; pour la Grèce, M. le ministre Pesmazoglou ; pour la Hongrie, M. Vallay, directeur général de la Croix-Rouge hongroise ; pour la Roumanie, M. le conseiller de Légation Valeano et M. le ministre Bossy, observateur de la Croix-Rouge roumaine ; pour le Département politique fédéral suisse, M. Blailé.

La documentation préliminaire fournie par le Comité international de la Croix-Rouge ainsi que les textes établis par la Conférence d'avril 1947 ont été pris comme base de discussion. Les experts, tout en les approuvant dans l'ensemble, ont pu apporter d'utiles compléments et déceler bien des problèmes qui demandent encore une étude approfondie.
